



HÔTEL DE VILLE  
1, rue de la Mairie  
44830 Saint-Mars-du-Désert

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

**Délibération  
2022-0093**

**THEME :**

**Communauté de  
Communes**

**OBJET :**

**Rapport d'activités  
Erdre & Gesvres 2021**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26

Présents : 17

Absents : 9

Pouvoirs : 9

Votants : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 octobre 2022

Présents :

Mme Barbara NOURRY, M. Jean-François CHARRIER, M. Frédéric BOISLEVE, Mme Marie-Laure BRIAND, M. Serge RAYNAUD adjoints ;  
M. Sylvain LOUARN, M. Gérard LE FEL. M. Xavier LEPREVOST, Mme Annabelle RETIERE, M. Jean-Yves RETIERE, Mme Lina PUTOLA, M. Eric VANDAELE, Mme Armelle GEHIN, M. Eric GAUTRON, Mme Emilie CARROT, Mme Céline MARTINEAU, Mr Nicolas SEVESTRE, conseillers municipaux.

Étaient excusés :

- M. Clément LECOMTE, (pouvoir à M. Jean-François CHARRIER) ;
- Mme Karine MAINGUET, (pouvoir à M. Frédéric BOISLEVE) ;
- Mme Caroline BAUDOUIN, (pouvoir à Mme Barbara NOURRY) ;
- M. Franck BOUQUIN, (pouvoir à Mme Marie-Laure BRIAND) ;
- Mme Louise DREAN, (pouvoir à M. Serge RAYNAUD) ;
- M. Frédéric GEFFRIAUD, (pouvoir à M. Jean-Yves RETIERE) ;
- Mme Céline OLLIVIER, (pouvoir à Mme Lina PUTOLA)
- Mme Céline LECOMTE, (pouvoir à Mme Armelle GEHIN)
- Mme Julie BRUN, (pouvoir à Mme Céline MARTINEAU) ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric VANDAELE est nommé secrétaire de séance.

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales dispose que le rapport retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale de l'année n-1 fasse l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

**Les membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport d'activités Erdre & Gesvres 2021.**

À Saint-Mars-du-Désert, le 25 octobre 2022

Eric VANDAELE

Secrétaire de Séance

Barbara NOURRY

SAINT-MARS-DU-DESERT

Accusé de réception en préfecture  
044-214401796-20221025-2022-0093-DE  
Date de réception préfecture : 28/10/2022

« Pour extrait conforme au registre »  
Pour ampliation et par délégation,

**Benoît RICHARD**  
**Directeur Général des Services**

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.  
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Acte qui a été reçu en Préfecture le 28 / 10 / 2022 et publié à la mairie le 28 / 10 / 2022

N° de télétransmission.....044-214401796-20221025-2022-0093-DE

Accusé de réception en préfecture  
044-214401796-20221025-2022-0093-DE  
Date de réception préfecture : 28/10/2022